Solidaires DOUANES
Section de Roissy et du Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Séance du mardi 20 juin 2017

Conditions de travail | *compte-rendu*

Douaniers de Roissy :
la direction se contente d'un
« circulez ! » ?

SOMMAIRE :

Tract / Résumé *page 2*

Brèves *page 3*

Préalable : situation A.C.A.blante au Bourget *pages 4 et 5*

I – Travaux de repérage d'amiante au 3701 *pages 6 et 7*

II – Centralisation du fret sud le samedi *pages 8 et 9*

Glossaire, calendrier *page 10*

Tract / Résumé

La séance plénière du mardi 20 juin du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) fut chargée en points douaniers. Où trop souvent, nous eûmes le sentiment que la Direction Interrégionale (DI) de Roissy faisait, sauf pour diverses questions matérielles il est vrai *(voir p3)*, le minimum pour répondre aux attentes des agents, notamment organisationnelles.

Préalable : situation A.C.A.blante au Bourget

Alertés par les collègues du bureau de contrôle (BC) du Bourget, nous commençâmes la séance par la lecture d'une déclaration préalable intersyndicale, relative au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) du Bourget.

En effet, voilà que l'avant-veille, le dimanche 18 juin, les collègues se sont vus refuser l'accès à l'antenne du BC du Bourget sur le site du Salon, malgré leurs divers badges (commissions d'emploi, titre de circulation aéroportuaire, badge véhicule...). Ou alors à la condition de se soumettre à des fouilles et palpations par les vigiles de la société de sécurité A.C.A. *(détails en pages 4-5)* !

Travaux de repérage d'amiante au 3701

Le 20 avril dernier, nous avions relancé en questions diverses la DI sur l'absence de **transmission du rapport d'audit quant à la modification du système de traitement de l'air**.
Il nous avait alors été répondu par la nouvelle cheffe du PLI qu'un point serait normalement fait au plus tard au CHSCT du 20 juin...
Sauf que depuis nous n'avons toujours rien reçu.

Du moins en matière de transmission du rapport d'audit, car pour le reste, nous avons été alertés par des collègues sur des travaux de **repérage d'amiante dans le faux-plafond du 2ème étage du bâtiment !** Alors qu'en 2015, préalablement aux travaux de désamiantage de ce 2ème étage, les Dossiers Techniques Amiante (DTA) transmis au CHSCT indiquaient la seule présence d'amiante dans la colle des dalles de sol.
Ces nouveaux travaux de repérage n'ont donc pas manqué d'inquiéter les collègues en provenance des bâtiments 3609 et 3700, déménagés mi-2016 dans ce 2ème étage, et qui avaient été assurés de l'absence d'amiante dans leurs nouveaux locaux de travail.

C'est pourquoi, avec photographies à l'appui, nous avions questionné par messagerie la direction mi-mai dernier... qui nous a répondu près d'un mois plus tard, 5 jours avant la réunion du CHSCT *(voir page 6)*. Aussi pour lever les derniers doutes, nous avons saisi officiellement le CHSCT pour faire voter une délibération *(voir page 7)*.
La direction, **par delà des propos rassurants,** doit désormais les retranscrire par écrit, ainsi que transmettre le rapport de la société Veritas, chargée desdits travaux de repérage.

Centralisation du fret sud le samedi

Cela fait désormais plusieurs séances que nous parlons en CHSCT du projet de passage le samedi de 2 antennes à une seule pour le Bureau Principal Sud (BPS, dénommée également division du Fret Sud).
Le 3 mars dernier, lors de la précédente séance plénière du CHSCT, nous avions émis diverses critiques et questionné par écrit la DI, via délibération votée à la quasi unanimité[1] (intitulée *Impact avec le Diable*).

Pour ce mardi 20 juin, la DI avait donc rédigé un document à l'endroit des organisations syndicales du CHSCT.
Sauf que n'étant pas satisfaits de ce document, les 2 organisations CGT et SOLIDAIRES ont rédigé chacune une nouvelle délibération demandant de vrais éléments de réponse à toutes les questions posées. Si la DI s'en est étonnée dans un 1er temps (croyant avoir « répondu » !), nos précisions (notamment réglementaires) ont su lui faire entendre raison sur la pertinence de notre démarche intersyndicale...
Les 2 délibérations de la CGT et SOLIDAIRES étant à la fois proches et complémentaires, c'est pourquoi nos 2 organisations ont voté POUR chaque délibération, de concert. La DI a 2 mois pour y répondre.

1 POUR la délibération : SOLIDAIRES, CGT, FO. La CFDT n'ayant pas pris part au vote.

Brèves

A) Présents

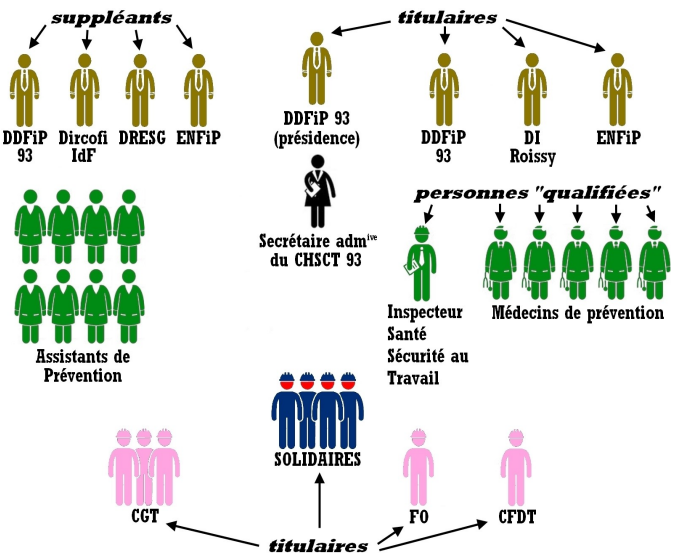

B) DUERP-PAP et radioprotection

Le 20 avril, nous avions fait voter une délibération portant **avis négatif au DUERP-PAP** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels – Programme Annuel de Prévention) de la DI de Roissy.
Sur les Risques Psycho-Sociaux notamment, **la DI s'est contentée d'indiquer ce 20 juin** (via un document transmis sur table !) que « *les réponses ont été apportées en séance le 20 avril dernier* ». Certes, ces réponses -orales- ont été retranscrites dans le PV de séance, mais elles sont insuffisantes et auraient dû[2] faire l'objet d'une note explicite au CHSCT.
La DI Roissy est d'autant plus « *mauvaise élève* » qu'une direction de la DGFiP (DVNI), qui avait reçu un avis positif à son DUERP-PAP, a fait une note de 2 pages ! Et ce pour répondre à 1 « réserve » du CHSCT !
Heureusement, **sur la radioprotection**, la DI a « *proposé de faire intervenir à l'occasion d'une prochaine séance l'agent PCR* [Personne Compétente en Radioprotection] *référent de Roissy qui pourra se charger d'exposer ces éléments* ». Nous avons salué cette initiative, d'autant plus au regard des compétences pédagogiques de notre collègue PCR.

C) Dépenses

1°) Dotation ministérielle

An	Crédits alloués au CHSCT	Évolution d'une année sur l'autre	
		Valeur absolue	En %age
2011	890 746 €		
2012	840 663,5 €	- 50 082,50 €	-5,62%
2013	743 273 €	- 97 390,50 €	-11,58%
2014	757 432 €	+ 14 159 €	+1,9%
2015	739 253 €	- 18 179 €	-2,4%
2016	728 389 €	- 10 864 €	-1,47%
2017	756 045 €	+ 27 656 €	+3,85%
2011-2017		**- 134 701 €**	**-15,12%**

2°)Fontaines à eau

Au GT du 12 juin, la DI avait indiqué que les bonbonnes seraient remplacées par un accès direct au réseau, pour des raisons d'hygiène, sauf notamment pour le site de l'UDD Chronopost.

3°) Propositions de dépenses

Site	Opération	Montant	Votes
Détaxe du T2A, C, D et F	Pose de films de sécurité sur les vitres de la détaxe (elles tomberont en un seul bloc sans risque de blessure en cas d'attaque).	3 360 €	POUR unanime à chaque fois. Sur les films anti-explosion, nous avons néanmoins regretté qu'il ait fallu 1 an à la DI pour intégrer notre demande.
BSE Le Bourget	Installation de films opaques sur les fenêtres des salles d'armement et de procédure, qui donnent sur rue.	876 €	
CCF	Installation de films solaires sur les fenêtres, pour pouvoir adapter le confort en fonction de la chaleur et de la luminosité.	2908,80 €	
3701	Encapsulage des dalles de sol contenant de l'amiante au RDC.	5 238,62 €	
BSE T3	Complément de travaux pour la rénovation des sols et murs des locaux (la société avait oublié une superficie...).	873,60 €	
Archives (bâtiment 3416-400)	Achat d'un réfrigérateur suite à la déshydratation d'un agent pendant une période de forte chaleur.	348 €	Retiré finale-ment
Total dépenses acceptées		**13 257,02 €**	

Nous avons donc relancé la DI, qui a pris attache auprès de la société Culligan, prestataire pour les fontaines à eau. La société (tout comme la DI) n'a pas de souci (heureusement...) quant à cette dotation, car « *c'est acté dans le contrat* ».
Mais, il y aurait une problématique au niveau du passage des grilles de sécurité... Aussi il semble que « *ce qu'il faut c'est mettre en place un protocole* » avec Chronopost.

2 S'il y a un incident relatif à une des problématiques soulevées dans la délibération, la responsabilité pénale du DI serait d'autant plus engagée, que la direction s'est affranchie ici de l'obligation d'y répondre par écrit.

En préalable : situation A.C.A.blante au Bourget *(début)*

Les faits

Dimanche dernier, le 18 juin, des agents du Bourget en mission sur le site du SIAE (Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace) ont été pris à partie par une équipe de vigiles de la société A.C.A, sensée assurer la sécurité des lieux. Ces agents, évidemment **porteurs de tous les badges et autorisations nécessaires** à l'exercice de leur mission, ont pourtant été victimes de ce qu'on ne peut considérer autrement que comme une agression de la part d'une société de « sécurité » privée.

En entrant sur le site du Salon, le véhicule de service, porteur d'un badge « Services de l'État toutes portes », a d'abord été passé au détecteur de métaux.
Ensuite, il a été **exigé des agents qu'ils se soumettent à des fouilles et des palpations**. Ceux-ci ont évidemment refusé, et un certain Christophe A., apparemment « responsable », si on ose dire, de ce point de passage, a pris leurs identités en plus des scans et photos des badges, afin de soit-disant « *les vérifier auprès du PCC* ».

Les agents ont **contacté leur chef de service**, afin de rendre compte, comme il se doit, de la situation.
Mais le sieur A. n'a pas daigné lui parler, mettant en doute, du haut de sa sûrement grande expérience de gros bras de service, la parole des agents et par conséquent leur assermentation.

Par contre, il a soumis, sans le moindre droit à le faire, les agents à une **série de questions « d'usage »** sur la pertinence de leur présence sur le site.
A-t-il compris quelque chose aux réponses apportées ? En tout cas l'incident, si on peut parler ainsi de cet acte grave, aura duré **une heure en tout**, heure durant laquelle les agents auront fini à l'intérieur du véhicule, **cernés** par une dizaine d'employés de la société A.C.A.
Enfin, comble du scandale, la Police Aux Frontières (**P.A.F.**) **arrivée sur place** demandera aux agents de faire demi tour (!) et de passer par une autre porte.

Ce que nous en pensons

Ces actes sont purement et simplement un scandale.

C'est une **remise en cause de l'assermentation** des agents des douanes, mais c'est aussi une remise en cause des badges dont disposent les agents et le véhicule de service, donc de la compétence de l'autorité qui les délivre.

C'est une **attente inadmissible à l'État** et à ses pouvoirs de contrôle. Les agents des douanes, contrairement ~~aux guignols~~ aux incompétents de la société A.C.A, ont TOUTES les raisons et TOUS les droits d'être sur le site du Salon, quand ils le veulent, sans que le contrôle aux entrées ne soit autre chose qu'un simple « *bonjour, merci pour les badges, bonne journée* ».
En fait les agents ont même, avec leurs badges aéroportuaires, largement plus de droits d'accès à l'aéroport et au site du Bourget que la pseudo-sécurité d'A.C.A.

Pour être honnêtes, quand cette affaire à été portée à notre connaissance, certains à SOLIDAIRES Roissy, un peu énervés d'apprendre ce genre de chose, auraient pu regretter l'époque bien lointaine, où cet « incident » aurait pris fin avec l'exposition de l'importun accroché à une branche, au bout d'une corde…
Plus sérieusement, nous sommes ici clairement dans le cas d'un **déni de l'autorité** et des pouvoirs de l'État, et qui doit être compris comme tel et non comme quelque chose qui relèverait d'une simple incompréhension.

Ce que pense la haute administration

C'est pourquoi nous avons profité de la réunion du CHSCT le mardi 20 juin pour proposer une **déclaration préalable intersyndicale**.
Au final, c'est une déclaration signée par les organisations ayant participé à la visite au Bourget du CHSCT le 07 juin : SOLIDAIRES – CGT – FO. La CFDT n'a pas voulu s'y associer (l'UNSA n'étant pas représentative en CHSCT).

Il nous a été répondu :

- **par la Direction** que « *nous avons appris la nouvelle tout récemment, nous n'avons pas tous les éléments* […] *les agents sont assurés de* [son] *plein soutien*. […] *pour que cette société agisse conformément à ses missions et pas au-delà* […] *nous allons tâcher d'en savoir plus*. »
- **par le président du CHSCT** (Directeur Départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis) : « *l'incident est inadmissible* […] *mais il y a un risque attentat et il peut y avoir des surréactions avec une procédure mal calibrée* ».

En préalable : situation A.C.A.blante au Bourget *(fin)*

Ce que nous avons précisé en séance

Voyant que la position de la haute administration était de *soutenir* tout en cherchant à comprendre le comportement de la société (...), nous sommes réintervenus. Pour rappeler que :

- tout cette intimidation d'une société privée était d'autant plus incompréhensible que Le Bourget étant un « petit » aéroport, les professionnels se reconnaissaient normalement sur le site.
- Les agents étaient identifiés comme douaniers par leurs différents badges, commissions et véhicule de service.

Là le président du CHSCT a répondu que « *c'est totalement anormal* », qu'il ne fallait pas que cet incident se reproduise. La DI renouvelant quant à elle son soutien.

Autres commentaires

Que ce serait-il passé si pendant ce temps là des individus aux intentions malveillantes en avaient profité pour rentrer au Salon ?

Par ailleurs, **il y a quelques années, une rumeur** avait couru au SIAE, assurant que la moitié des vigiles présents avaient été renvoyés, pour cause de casier judiciaire non vierge.

De là à dire que la 1ère mesure de sécurisation du site du Salon serait de le confier à des agents de l'État assermentés, policiers ou gendarmes, voire douaniers (encore que ce ne soit pas *a priori* une mission douanière) il n'y a qu'un pas, que nous franchissons allègrement.

Voilà en effet où peuvent conduire des politiques de réduction des effectifs, et consécutivement, de délégation de tâches régaliennes à des entreprises privées : à l'affaiblissement de l'État, à sa réduction à une *persona non grata* que l'on peut allégrement piétiner.

Avec en prime pour ses représentants un sentiment d'humiliation bien compréhensible (« *Nous avons eu le sentiment d'avoir été pris pour des "hors-la-loi"* », nous confiait un des agents concerné).

La déclaration préalable intersyndicale

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) — la cgt FINANCES — FO FÉDÉRATION DES FINANCES

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

séance plénière du 20/06/17

Conditions de travail — **préalable**

Au Salon du Bourget, pour la société A.C.A., La Douane est-elle persona non grata ?

Le 7 juin 2017, dans le cadre d'une visite de site d'une délégation du Comité, d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT93), nos trois organisations syndicales avaient été alertées sur les défauts d'accessibilité des personnels douaniers sur le site du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) du Bourget.
Et plus particulièrement des difficultés rencontrées par les agents du bureau de contrôle du Bourget pour rallier l'antenne provisoire sur le site du Salon .

Nos 3 organisations en avaient fait état dans le compte-rendu communiqué le vendredi 16 juin à la direction interrégionale (DI) des douanes et droits indirects de Roissy.

Ce dimanche 18 juin, un incident est survenu, dont furent victimes 2 agents du bureau de contrôle, cotés de Régime de Travail Supplémentaire (RTS) à 8h00. Nous précisons que les agents étaient en possession de leurs Titres de Circulation Aéroportuaire (TCA – « badges rouges »), badges SIAE individuels et badge véhicule « Services de l'État toutes portes » et de leurs commissions d'emploi DGDDI.

Entrant à 7H40, par la porte 52 pour accéder au site, le véhicule est alors passé au détecteur de métaux par la société A.C.A Sécurité, en charge des contrôles à cette porte, qui leur a demandé ensuite de *se soumettre à des fouilles et des palpations*.
Les agents ayant refusé, le responsable de la société sur ce point de contrôle a pris leurs identités en plus des scans et photographies des badges, afin de les vérifier auprès du Poste de Commandement Central (PCC).

Entre temps, par souci de rendre compte, les douaniers ont contacté par téléphone leur chef de service auquel le responsable de la société A.C.A. refusa de parler prétextant *« ne pas avoir la garantie de l'identité de son interlocuteur »* !
Ce qui constitue une remise en cause flagrante et gratuite de l'assermentation des agents.

Ceci ayant été fait, les douaniers ont été invités à répondre aux nombreuses questions « d'usage » quant à leur présence sur le site, présence parfaitement légitime évidemment.
Enfin, les interlocuteurs de la société ont fait appel à la Police nationale (P.A.F du Bourget), qui, arrivée sur place et après discussion et appel au PCC, invita les agents des douanes à sortir et à entrer par une autre porte, ce qu'ils ont fait en porte M.

L'immobilisation a duré une heure. Les douaniers se sont retrouvés, à l'intérieur du véhicule, « cernés » par une dizaine d'employés de la société A.C.A. Ils ont eu le sentiment d'avoir été pris pour des « hors-la-loi », au vu du nombre de personnes mobilisées autour d'eux et du rapport de force engagé.

En résumé, le passage eut été possible à condition que les douaniers – dans l'exercice de leurs fonctions et détenteurs de leurs commissions d'emploi – **se soumettent aux fouilles et palpations effectuées par des employés d'une société de sécurité privée, non assermentée et sans aucune autorité légale.**
Durant cet incident, **les agents des douanes se sont sentis impuissants** et sans repère ni référent de poids (c'est-à-dire responsable hiérarchique), à contacter afin de débloquer la situation, non pas pour eux-mêmes, mais au regard des missions régaliennes qui leur incombent et de la crédibilité de l'Administration des Douanes.
Sur son site internet, la société A.C.A. indique un « *Accueil de qualité* », un « *Contrôle professionnel* » et une « *Assistance personnalisée* ». **Il importe que la DI de Roissy assure les agents du Bourget de son plein soutien, se rapproche des organisateurs du SIAE pour que la société A.C.A. s'explique sur cet incident et surtout éviter que ce qui est arrivé ce dimanche se reproduise.**

Bobigny, le 20 juin 2017
Les organisations syndicales SOLIDAIRES – CGT – FO au CHSCT 93

C'est que nous avons tous à cœur le service de l'État et sa dignité, qui ne peut être que bafoué par ce genre d'attitude. Évidemment, le fait que les collègues en question étaient des OP/CO en civil et non des SURV en tenue et armés n'a pas dû faciliter la compréhension des vigiles.
Mais la société A.C.A. n'est pas payée pour entendre des exposés sur l'organisation des douanes, elle n'est là que pour faire son travail, travail qui consiste à faire passer les agents assermentés et porteurs des badges et de leurs Commissions d'emploi sans autre commentaire que « *bonne journée* ».

I – Travaux de repérage d'amiante au 3701 *(début)*

Présentation

À la mi-mai dernier, nous avons été alertés par des collègues du bâtiment 3701, sur des travaux entrepris au 2ème étage.

C'est pourquoi, dans la foulée nous avons interpellé par messagerie Mme la cheffe du PLI *(détails ci-contre)*.

En lui transmettant à l'appui de notre propos des photographies prises sur place *(détails ci-dessous)*.

Le courriel adressé à Mme la cheffe de PLI le 16/05/2017

De: "Fabien MILIN" <fabien.milin@douane.finances.gouv.fr>
À: "fanny couturier" <fanny.couturier@douane.finances.gouv.fr>
Cc: "herve renou" <herve.renou@douane.finances.gouv.fr>, [redacted]
[redacted], "PLI-ROISSY" <pli-roissy@douane.finances.gouv.fr>
Envoyé: Mardi 16 Mai 2017 17:13:50
Objet: Intervention dans les sous-plafonds du 3701

Rédacteurs

Bonjour Madame la cheffe de PLI,

Notre organisation syndicale a été alertée suite aux interventions réalisées actuellement au bâtiment 3701.
Au cas d'espèce, depuis la semaine dernière, les faux-plafonds du second étage sont ouverts par la BHR. Aux agents du bâtiment s'enquérant du motif de cette ouverture, il a pu leur être répondu qu'il s'agissait de vérifier qu'il n'y ait *pas d'amiante dans les ventilations*.

Or, jusqu'à présent il avait été indiqué par la direction (aux personnels, en CHSCT) que l'amiante se trouvait uniquement dans la colle des dalles de sol du 1er étage et du rez-de-chaussée (le 2d étage n'étant a priori plus concerné depuis les travaux de désamiantage de 2015).

De surcroit l'inquiétude des agents du bâtiment est alimentée par l'observation de trous dans l'aluminium enveloppant le matériau (cf photographies ci-jointes)

S'il s'avérait que le matériau exposé n'était "que" de la laine de verre, nous souhaiterions malgré tout une intervention pour remise en état dans les meilleurs délais. En effet, ce matériau nécessite en continu une enveloppe hermétique, du fait de son caractère non neutre sur le plan sanitaire et environnemental * .

Vis-à-vis du potentiel risque amiante et des risques psycho-sociaux, nous demandons des éléments de réponse de la part de la Direction.

En vous remerciant par avance pour le traitement de cette demande.

Cordialement

Pour SOLIDAIRES
le secrétaire du CHSCT 93
Fabien Milin

* pour plus de détails : http://www.terrevivante.org/473-laines-de-verre-ou-de-roche-et-sante.htm

Photographies de plaques de faux-plafond au 2ème étage

Photo n°1
(exemple de plaque soulevée)

Photo n°2 : vision d'un trou

Photo n°3 : zoom sur ledit trou

Le courriel de réponse de Mme la cheffe de PLI le 15/06/2017

Re: Intervention dans les sous-plafonds du 3701 15 Juin 2017 17:19

Expéditeur : Fanny COUTURIER
À: Fabien MILIN
Cc: herve renou [redacted]

Rédacteurs

Bonjour Monsieur,

Voici des éléments de réponse à vos interrogations relatives aux interventions réalisées en mai dans le bâtiment 3701.

1) Amiante

Dans le cadre des études actuellement menées en vue de la rénovation des installations de chauffage et de ventilation du bâtiment 3701, un diagnostic complémentaire amiante a été réalisé les 11 et 12 mai derniers par Bureau Veritas.

Il a porté sur différents équipements et installations :
- locaux techniques (sous-station et local CTA) : joints de bride, calorifuge des tuyauteries, gaines techniques,joints autour des filtres
- plénums des couloirs (du RDC au R+2) : gaines, clapets coupe-feu, flocage éventuel.

Ces investigations avaient pour objectif de compléter et préciser les diagnostics antérieurs pour les équipements susceptibles de faire l'objet de travaux de rénovation, voire de dépose, dans le cadre du programme qui sera défini à l'issue de l'étude en cours.

Elles avaient été annoncées aux services situés dans le bâtiment 3701 par une note d'information de la DI de Roissy en date du 05.05.17 (n° 17001326).

Il s'agit donc, en l'espèce, de s'assurer de la faisabilité, au regard du risque amiante, des mesures qui seront préconisées.

Le repérage réalisé, indispensable pour assurer la fiabilité des conclusions de l'étude et préparer au mieux la phase de travaux, ne remet pas en cause les conclusions des DTA antérieurs (pour mémoire, les DTA initiaux reposent avant tout sur un constat visuel des seules parties accessibles et ne présentent pas nécessairement un caractère exhaustif). Il vise uniquement à approfondir l'analyse de quelques composants.

2) Trou dans l'enveloppe aluminium - Laine de roche

Il a été demandé à Bureau Veritas de remettre en état les installations. Les plaques de faux-plafond déposées pour les besoins de l'intervention ont été remises en place par le STM.

Bien cordialement,

Fanny COUTURIER
Cheffe du pôle logistique et informatique (PLI)
Direction interrégionale des douanes de Roissy
01 48 62 62 91
fanny.couturier@douane.finances.gouv.fr

I – Travaux de repérage d'amiante au 3701 *(fin)*

Notre délibération votée à l'unanimité :
SOLIDAIRES (4 voix), CGT (3 voix), FO (1 voix), CFDT (1 voix).

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) — Solidaires Finances Publiques — Solidaires Douanes

- DDFiP 93
- DGE
- DIRCOFI
- DNEF
- DRESG
- DVNI
- ENFiP
- DI de Roissy et du Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Plénier du 20 juin 2017

Conditions de travail — **délibération**

Point n°1 : approbation du PV de la séance plénière du 20 avril 2017

Le 1er point à l'ordre du jour concerne l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.
Ce PV reflétant la teneur des propos échangés, nous n'avons **pas de difficultés quant à son contenu**.

Nous souhaiterions néanmoins revenir sur un des points qui avait été discuté alors : *la note d'orientation nationale 2017*. Et plus particulièrement sur le rappel qui y était fait quant à la nécessité pour les directions de mettre en place une signalétique amiante (cf page 19 du PV).

En effet, nous avons été interpellés ces dernières semaines pour une potentielle problématique amiante au sein du bâtiment 3701 de la Direction Interrégionale (DI) des Douanes de Roissy. Et plus particulièrement à l'intérieur des dalles de faux-plafond du 2ème étage
Nous en avons fait état par messagerie le mardi 16 mai à la DI, qui nous a répondu par le même canal un mois plus tard, le jeudi 15 juin (détails au verso).

Les réponses de la Direction se veulent rassurantes :

- Ce serait le bureau Veritas qui est intervenu. Les douaniers du Service Technique de Maintenance (STM) de la Brigade Hors Rang (BHR) étant seulement intervenus pour remettre en place les plaques de faux-plafond déposées pour les besoins de l'intervention.
- Les investigations menées par le bureau Veritas « *avaient été annoncées aux services situés dans le bâtiment 3701 par une note d'information de la DI en date du 05.05.2017* (n° 17001326) »,
- Le repérage réalisé « *ne remet pas en cause les conclusions des DTA antérieurs* ».

Néanmoins plusieurs remarques demeurent :

- La note 17001326 a un intitulé plutôt anodin « *Réalisation d'une étude relative à la rénovation des installations de chauffage et de ventilation du bâtiment 3701* ». Son contenu est à l'identique puisque nulle part il n'y est mentionné le mot amiante.
  La surprise des agents du 3701, suite à l'évocation par les agents de la BHR d'une vérification d'absence d'amiante dans les ventilations, est donc fondée.
- À la surprise se mêle le trouble pour les agents en provenance du 3609. Car pour les tranquilliser sur leur emménagement au 3701, la DI avait été très rassurante en 2016 au sujet de l'assainissement du 2ème étage.
- Si nous avons bien compris, aucun agent de la BHR (non formé, non outillé et non muni d'équipement de protection individuelle), n'eut à intervenir pour faire du repérage pour l'amiante ? La direction peut-elle le confirmer ?
- Et si un repérage préventif complémentaire s'entend dans le cadre d'une rénovation, il importe désormais de rassurer les personnels, notamment en leur communiquant – ainsi qu'au CHSCT – le rapport du dernier repérage du bureau Veritas pour le 2ème étage du 3701.

Bobigny, le mardi 20 juin 2017

CHSCT 93 du 20/06/2017 :
approbation PV 20/04/17 (risque amiante au 3701) – délibération — 1/2

Réaction

Certes Mme la cheffe de PLI nous a répondu, le 15 juin, soit près d'un mois plus tard.
Néanmoins tous nos éléments de doute n'avaient été pas été levés.
C'est pourquoi nous avons saisi l'opportunité de la réunion d'une séance du CHSCT pour saisir officiellement la Direction interrégionale, via délibération (voir ci-contre).

Mme la cheffe du PLI nous a répondu en séance :

- « *1ère confirmation absolue, les agents de la BHR n'ont pas eu à intervenir sur l'amiante* [...] *ils n'eurent qu'à remettre les dalles de faux-plafond* »

- « *le rapport de Veritas a été réceptionné hier, cela confirme la présence d'un peu d'amiante dans les gaines du sous-sol* [...] *mais pas au 2ème étage* ».

Conclusion ?

Cette délibération a fait l'objet d'un vote d'approbation unanime. La DI a 2 mois pour retranscrire ses éléments par écrit. Par ailleurs, lui ayant demandé de **transmettre ledit rapport de la société Veritas**, Mme Couturier nous a répondu qu'elle l'adressera par courriel aux membres du CHSCT. Nous avons demandé qu'il soit également ajouté dans *Roissynet*, afin que tous les agents du bâtiment puissent y avoir accès.

II – Centralisation du Fret sud le samedi *(début)*

Présentation

Ce 20 juin, figurait à l'ordre du jour la réponse de la DI à notre délibération votée le 3 mars dernier. Deux nouvelles délibérations portant avis circonstancié ont été présentées sur la centralisation du fret sud le samedi : 1 de la CGT et 1 de SOLIDAIRES (pour la nôtre, voir les encadrés ci-dessous et page suivante).

La réponse de la DI

En cours de lecture, Mme la cheffe du BOP-GRH est intervenue :

- **s'étonnant** qu'il y ait « *une navette* » (...), que « *les représentants du personnel rédigent à nouveau des délibérations sur le sujet du samedi, alors que des réponses venaient d'être transmises par la direction* »,

- **indiquant** que répondre à ces questions « *demandait du temps* » pour la direction,

- **déclarant** que toutes ces questions n'avaient « *pas la même valeur* », s'émouvant qu'il y ait par exemple une remarque sur la restauration... car « *il pouvait y être répondu rapidement* » !

Nos précisions

Nous avons précisé :

- que sur un certain nombre de points la Direction n'avait pas répondu, y compris celles où il pouvait être répondu rapidement,

- qu'il est justement d'usage au sein de cette instance de procéder à « des navettes » quand il est besoin,

- que ces questions correspondent à de fortes attentes des agents, depuis la restauration jusqu'au cadre légal d'intervention, ainsi que cela a été rappelé lors de la visite des services concernés le 30 mai.

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) — Solidaires Finances Publiques — Solidaires Douanes — DDFiP 93 - DGE - DIRCOFI - DNEF - DRESG - DVNI - ENFIP - DI de Roissy et du Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Plénier du 20 juin 2017

Conditions de travail | délibération

Point n°8 : ***réponses aux délibérations des organisations syndicales.***

Réponse de la DI de Roissy sur le regroupement de la permanence du Bureau Principal Sud (BPS) le samedi sur le bureau de France Handling (FRH)

Encore beaucoup de questions sans réponses…

Dans la délibération votée au CHSCT 93 du 03 mars dernier, nous émettions un certain nombre de remarques sur la fiche d'impact présentée alors par la Direction Interrégionale (DI) de Roissy.
Cette dernière a donc fourni pour notre CHSCT d'aujourd'hui une note de réponse de 3 pages. Nous en prenons acte, néanmoins trop de points que nous avions soulevé demeurent sans réponse probante. Par commodité, nous allons reprendre l'ordre de classement des points abordés.

I – Critères quantitatifs

Le nombre d'agents impactés serait finalement de 50. Nombre qui nous paraît beaucoup plus adéquat que ce qui nous avait été indiqué dans un 1er temps (73). Et qui confirme ce que nous avions pointé dans un tableau en mars dernier. Nous remercions d'ailleurs la DI de nous fournir, *cette fois-ci*, un tableau détaillant pour chaque bureau de contrôle (BC – Panalpina, Sodexi, Sogaris, France Handling) :

- les effectifs de référence
- les effectifs réels, catégorie par catégorie,
- avec une précision pour le nombre d'agents en horaires longs (HL).

Ne manque plus, pour être tout à fait exhaustif, que la communication du nombre d'agents en horaires longs qui sont en temps partiel.

II – Critères qualitatifs

1°) Modification de l'organisation du travail

a) Suivi des imputations
Il est indiqué qu' « *En cas de demande d'imputation d'une licence individuelle, les agents présents le samedi traiteront l'opération après contrôle documentaire* […] *puis prendront une copie du dossier* […] *pour transmission au pôle centralisateur* ».
Sera-ce une transmission « papier » ou par scan ? Si c'est une transmission papier, sera-ce le lundi ? Si oui, par qui ? Étant donné que, du fait des 2 jours consécutifs de repos hebdomadaire (RH), les agents présents le samedi ne travailleront pas le lundi. Enfin, quid en cas d'erreur de l'agent ?

b) Centre Piste
Il est indiqué que « *les marchandises saisies lors des contrôles effectués au Centre en piste* […] *seront déposées dans les locaux du bureau de contrôle de Roissy-SODEXI dans les conditions habituelles de sécurité* »
Mais où sera fait le début des procédures ? Que feront les 2 autres agents pendant que celui de Sodexi débutera ses contentieux ? S'ils rentrent au BC FRH avec le véhicule de service, comment rentrera celui de Sodexi ?
Par ailleurs sur les « *conditions habituelles de sécurité* », quelles sont ces conditions sans déclarant et/ou sans manutentionnaire ? Plus largement quelle est la réponse de la DI sur le cadre légal d'intervention ?

c) Les particuliers
Il est indiqué que « *le contrôle des marchandises dédouanées par les particuliers obéit à des orientations spécifiques* ». Justement, lesquelles ? De plus, cela implique aussi parfois des contentieux. Donc si cela est fait l'après-midi, cela ne sera toujours fait que par un seul agent... avec quelle sécurité ?

CHSCT 93 du 20/06/2017 : centralisation fret sud les samedis – délibération — 1/2

II – Centralisation du Fret sud le samedi *(fin)*

Suite de nos précisions

Nous avons également précisé à la cheffe du BOP-GRH :

- que nous savons pertinemment que répondre en général à ces questions prend du temps. Que l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail impliquent une certaine charge de travail.

- qu'en responsabilité (et parce qu'il y a dans les autres DI un assistant de prévention par DR), nous demandons -sans succès- chaque année l'augmentation de la doctrine d'emploi de l'assistance de prévention à Roissy (un seul collègue actuellement pour l'ensemble de la DI)…

Sur quoi Mme la cheffe du BOP-GRH a malheureusement répondu que cette demande était « *hors-sujet* » ! Comprenne qui pourra.

Résultat :

Le président du CHSCT93 (le directeur départemental des finances publiques de Seine-Saint-Denis) a mis au vote les 2 délibérations.

2°) Modification du quotidien des agents (transports notamment)

a) Accès par les transports en commun
Combien d'agents viennent en RER ou en bus ?
Certes il est indiqué que le bureau de FRH est « *plus proche de Tremblay-en-France (où se situe la Masse des Douanes)* ». Mais combien d'agents concernés par la mesure y habitent et viennent en transport en commun ? Sans compter que le bureau de FRH n'est desservi que par une seule ligne de bus (ligne n°100) contre 2 pour Sodexi à partir du Parc des Expositions de Villepinte.
Par ailleurs, il est indiqué que « *les agents empruntant les transports en commun* […] *auront la possibilité de se rendre, le matin, dans les locaux de leur service d'appartenance afin de récupérer leurs équipements de sécurité* […] *puis d'utiliser un véhicule de service pour gagner les locaux du* [BC FRH] ». Ce qui suppose en fonction des aléas, une arrivée sur place vers 8h30 et un retour à 19h30 dans les locaux pour rapporter le matériel. Il y aura donc 2 agents seuls à FRH pendant 1 heure dans la journée ? Devons-nous également en conclure qu'il pourrait y avoir 3 véhicules de service en plus de ceux du BC FRH ? Enfin qu'advient-il des agents qui ne conduisent pas ?

b) Pause déjeuner : les agents qui le souhaitent pourront-ils continuer à Aéroville ?
c) Formations : pourquoi n'y a-t-il pas des priorités ?
d) Cote de service des samedis :
Il n'est pas indiqué de répartition entre la visite et le guichet. Et s'il est donné la garantie aux agents du BC Sogaris de ne pas être de centre piste après une journée chargée le vendredi, pourquoi ne pas le proposer aux agents des autres bureaux ?
De plus, les effectifs différents de chaque BC n'impliquent pas une fréquence identique de samedis à effectuer. Chaque BC a une manière différente de coter les agents le samedi, du volontariat à l'obligation. Une répartition globalisée au niveau de la division donnerait 1 samedi toutes les 10 semaines[1]. Mais si nous regardons par BC, ces statistiques changent :

- 1 samedi toutes les 8 semaines à Panalpina,
- 1 samedi toutes les 15 semaines à Sodexi,
- 1 samedi toutes les 11 semaines à Sogaris,
- 1 samedi toutes les 8,5 semaines à FRH… et toutes les 5 semaines à partir de septembre du fait d'effectifs en chute. Quid de cette inégalité ?

3°) Modification des postes de travail
Il est indiqué que « *Des dispositions seront prises pour que l'ensemble des agents concernés obtiennent des habilitations permettant d'intervenir sur le trafic des quatre bureaux* ». Certes encore faut-il savoir les utiliser, nous revenons là sur l'importance de la formation.

4°) Évolution de la chaîne hiérarchique
Il est indiqué que « *Les cadres de permanence opérationnelle et de permanence de commandement, qui sont désignés chaque week-end, peuvent toujours être contactés en cas de nécessité absolue* ». Au passage, pourquoi n'y a-t-il pas quelques A en HL ?

5°) Déménagement impliqué par le projet
Il est indiqué « *aucun* ». D'autant que les agents continueront à utiliser le BC Sodexi comme dépôt et (peut-être) lieu de rédaction des procédures Centre piste. Néanmoins, pour les agents, 33 d'entre eux devront changer de bureau, au lieu de 18 jusqu'à présent.

III – Justification du projet

Si le samedi « *il ne s'agit pas d'une permanence* », pourquoi y a-t-il des « *effectifs réduits* » ? Et non des effectifs comme un jour de semaine normal ? La DI répond dans sa note que « *les effectifs réduits du samedi sont adaptés à la réalité des trafics de marchandises observés* ». Sauf que 5 agents sur un BC pour l'ensemble du fret sud, ce n'est plus un effectif *réduit*, c'est un effectif *minimal*. En réalité les effectifs réduits du samedi sont surtout adaptés à la réalité du sous-effectif à la DR de Roissy fret… Au cas d'espèce, on reste à 5 agents, mais on ferme un bureau…
Par ailleurs, **il est indiqué que ce regroupement « *ne constitue pas un projet important au sens de l'article 57 du décret n°82-453* »**. Nous ne sommes pas d'accord et renvoyons à la conclusion de la délibération votée le 3 mars dernier. Au cas particulier un BC ferme, et des agents qui y travaillaient doivent aller travailler ailleurs.
De surcroît **nous récusons l'idée que cette mesure « *apporte plus de sécurisation* »**. Car de 2 agents pour le guichet, le seuil retombe à 1 dès qu'il y a un contentieux à faire. L'équipe de 3 aura *a priori* le plus de travail le matin et le Centre piste l'après-midi. De sorte que le risque d'inégalité devant la charge de travail peut générer des tensions. Enfin, lors de la visite de site CHSCT du 30 mai 2017, quasiment les agents concernés de tous les BC se sont exprimés ouvertement contre ce projet.

Bobigny, le mardi 20 juin 2017

1 50 agents en horaires longs divisés par 5 chaque samedi.

CHSCT 93 du 20/06/2017 :
centralisation fret sud les samedis – délibération

2/2

Les deux délibérations (de la CGT et de SOLIDAIRES) ont recueilli comme **vote** :
- Pour (les délibérations) : SOLIDAIRES (4 voix), CGT (3 voix).
- Abstention : CFDT (1 voix), FO (1 voix)[3].

La DI a 2 mois pour y répondre.

Nous remercions les collègues pour les différents éléments apportés.

3 NB : l'UNSA, n'étant pas représentative dans le ministère, ne siège pas au CHSCT93.

Glossaire

sigle	signification
A.C.A.	Accueil Contrôle Assistance
BC	Bureau de Contrôle
BHR	Brigade Hors Rang
BSE	Brigade de Surveillance Extérieure
CCF	Cellule de Ciblage du Fret
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CHSCT 93	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Seine-Saint-Denis
DDFiP 93	Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis
DIRCOFI IdF	Direction du Contrôle Fiscal d'Île-de-France (relève de la DGFiP)
DRESG	Direction des Résidents Etrangers et des Services Généraux (relève de la DGFiP)
DGFiP	Direction Générale des Finances Publiques
DVNI	Direction des vérifications Nationales et Internationales (relève de la DGFiP)
ENFiP	Ecole Nationale des Finances Publiques (relève de la DGFiP)
FO	Force Ouvrière
OPCO	Opérations Commerciales
PCC	Poste de Commandement Central
PLI	Pôle Logistique et Informatique
SIAE	Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace
SURV	Surveillance
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes

Calendrier du CHSCT 93

Vendredi 15 septembre 2017 : groupe de travail sur :

- les registres santé, sécurité et condition de travail (RSSCT, ex-cahiers CHS),
- les fiches d'analyse des accidents de service et maladies professionnelles,
- les fiches de signalement d'agression,
- les comptes rendus des exercices d'évacuation,
- ainsi que les nouvelles propositions de dépenses.

***Au sein de SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représenté par** : Fabien Milin (secrétaire du CHSCT, UDD nuit) et Guillaume Quéromès (suppléant, BC Panalpina). Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.*